

Taxe d'accise

On pourrait aussi comparer les mérites respectifs du système des dépenses directes et de celui des concessions fiscales. Dans certains cas, il est préférable de recourir au second système, en particulier lorsque l'on peut définir avec précision, dans la loi fiscale, le montant d'aide nécessaire.

La mise en pratique de la proposition à l'étude poserait toutefois de grands problèmes d'ordre administratif. Le motionnaire propose la remise de la taxe de vente sur les matériaux de construction utilisés pour la reconstruction de bâtiments après des sinistres. Comme cette taxe s'applique au niveau de la fabrication sur la valeur des marchandises expédiées, il serait assez difficile, au moment de la vente au détail, de déterminer quelle proportion du prix de vente final représente la taxe de vente originale. Par ailleurs, la taxe ne peut être remise au niveau de la fabrication puisqu'il est alors impossible de savoir quelles livraisons pourraient en être exemptées.

Il ne s'agit pas d'un montant très élevé puisque la taxe de vente sur les matériaux de construction n'est que de 5 p. 100. De plus, comme le prix au détail doit tenir compte des coûts d'expédition et de manutention ainsi que d'une certaine marge de profit, cette taxe représente un bien plus faible pourcentage du prix final. Compte tenu des frais d'administration liés à cette remise de taxe spéciale, je me demande si cela serait justifié.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, la rémission d'impôt n'est pas la solution au problème. Je comprends que le député d'Oxford (M. Halliday), qui a vu sa région ravagée par deux tornades, prenne la question à cœur et en parle avec émotion. Je dis cependant que si nous devons aider davantage au niveau fédéral que nous l'avons fait dans le passé, nous devrions le faire directement et non pas de façon détournée par une rémission d'impôt. La détaxe coûte cher au point de vue administratif et il est difficile pour ceux qui en bénéficient de savoir que l'aide vient du gouvernement fédéral.

J'ai très bien compris le député d'Oxford quand il a dit que le caractère fédéral du programme actuel n'est pas assez évident. C'est malheureux mais dans bien des cas où le gouvernement fédéral donne de l'aide, ceux qui en bénéficient directement ou indirectement ne savent pas de qui l'argent vient. Je suis non seulement d'accord avec le député sur ce point, mais je crois que l'on pourrait dire la même chose de nombreux autres programmes fédéraux; malgré la générosité du gouvernement fédéral dans bien des cas, ceux qui en bénéficient ne sont pas conscients de sa présence.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant terminée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à huit heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFIANT LA LÉGISLATION ET ATTRIBUANT D'AUTRES POUVOIRS DE RECUEILLIR DES FONDS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Que le bill C-54, loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et attribuant d'autres pouvoirs de recueillir des fonds, soit lu pour la 2^e fois et déferé au comité plénier.

M. l'Orateur adjoint: Quand le débat a été interrompu à 5 heures, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) avait la parole.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant le souper, le secrétaire parlementaire parlait des épargnes et du reste. A l'occasion d'un rappel au Règlement je lui ai demandé quelles dispositions du bill concerneraient les épargnes. Il a parlé du programme MURB. Le secrétaire parlementaire l'ignore peut-être, mais ce projet de loi ne fait aucune mention du programme MURB.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député fait-il allusion à la pertinence? Je dois dire que la question de la pertinence a beaucoup préoccupé la Présidence au cours du débat. J'ai fait de mon mieux pour attirer l'attention des députés sur ce point. En ce qui concerne le député qui a la parole pour le moment, il a commencé son discours de ce soir en disant qu'il allait exposer en partie le contexte économique qui avait donné naissance à la mesure fiscale à l'étude. La Présidence a eu beaucoup de mal à établir exactement les commentaires qui étaient pertinents ou non dans les circonstances. Compte tenu de ces explications, j'ai l'intention de me montrer indulgent envers tous les députés pourvu qu'ils traitent du sujet en général.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le secrétaire parlementaire a parlé des MURB, sciemment ou non—sans doute sans le savoir, car il n'a probablement pas lu le bill—, mais ils ne figurent pas dans le bill . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme vous l'avez mentionné au départ, j'ai exposé les objectifs de mon intervention. Je voulais surtout établir les fondements de la législation fiscale dont la Chambre est saisie sous la forme du bill C-54. Pour faciliter le débat, il est bien important de comprendre pourquoi le gouvernement a décidé de présenter certaines mesures et de ne pas en présenter d'autres dont certains députés ont parlé.